

## enquête

## « Ne touchez pas à notre crédit d'impôt recherche »

**DÉCRYPTAGE //** De plus en plus cher pour l'Etat, le CIR est une fois de plus dans le viseur des députés lors de la discussion de la loi de Finances 2014. Mais, sur le terrain, il est plébiscité par les entreprises, qui ont été séduites en masse par un outil généreux soutenant leurs ambitions. Même si son utilisation au quotidien n'est pas un long fleuve tranquille.

Daniel Bastien  
dbastien@lesechos.fr

C'est devenu une tradition d'automne bien française qui agite petites, moyennes et grandes entreprises innovantes : entre vendanges et arrivée du beaujolais nouveau, le débat sur l'avenir du crédit d'impôt recherche (CIR) ressurgit métronomiquement lors des débats parlementaires sur la loi de Finances. La question est ainsi une fois de plus dans le viseur des députés... On ne s'en étonnera guère. Ce dispositif, qui n'a cessé d'évoluer depuis 1983 pour aboutir à une spectaculaire libéralisation en 2008, coûte cher à l'Etat, même s'il contribue à faire de la France la championne du monde des aides publiques à la recherche et un « petit paradis pour la recherche et développement », comme le note un jeune chef d'entreprise.

La réforme de 2008 a mis le feu aux poudres. En déplaçant le système (une entreprise récupère 30 % de ses dépenses de R&D jusqu'à 100 millions d'euros et 5 % ensuite) et en décidant le remboursement immédiat des dépenses pour les jeunes PME, le gouvernement Sarkozy a ouvert la boîte de Pandore. « Les TPE sont arrivées en grand nombre, surtout dans le domaine du numérique et de l'ingénierie », rappelle Franck Debauge, animateur de l'Observatoire du CIR. Résultat : de la start-up aux plus grands groupes industriels, le nombre des bénéficiaires du CIR a doublé entre 2007 et 2011, à 19.700 entreprises, et son montant, longtemps mal anticipé et sous-évalué par les pouvoirs publics, a triplé, à 5,17 milliards d'euros. Il devrait en coûter à l'Etat entre 5,5 et 6,2 milliards d'euros en 2014, puis 7 milliards à brève échéance. Une dynamique qui vire au « dérapage » et au « risque budgétaire », critique à laquelle s'ajoutent les attaques contre ce qui apparaît comme la plus grosse niche fiscale jamais créée en France, et dont les grandes sociétés profiteraient au premier chef. Les amendements socialistes proposés à l'Assemblée veulent notamment leur imposer une « intégration » du plafond de 100 millions d'euros au niveau du groupe, ce qui supprimerait la possibilité de le démultiplier au niveau des filiales. François Hollande et le gouvernement souhaitent, pour leur part, sanctuariser ce dispositif.

Objet singulier, mais copié à l'étranger, le CIR a été la cible de quantité de rapports. Dernier en date, celui de la Cour des comptes, publié en septembre, s'est montré plutôt mesuré à l'égard de cette exception française représentant aujourd'hui près de 70 % des aides publiques à la recherche... « C'est un instrument généreux – le plus généreux de toute l'OCDE », à 0,26 % du PIB –, mais aussi très coûteux », estime la Cour, qui lui reconnaît du bout des lèvres « une certaine efficacité », en relevant que « les entreprises ont globalement augmenté leur R&D à hauteur

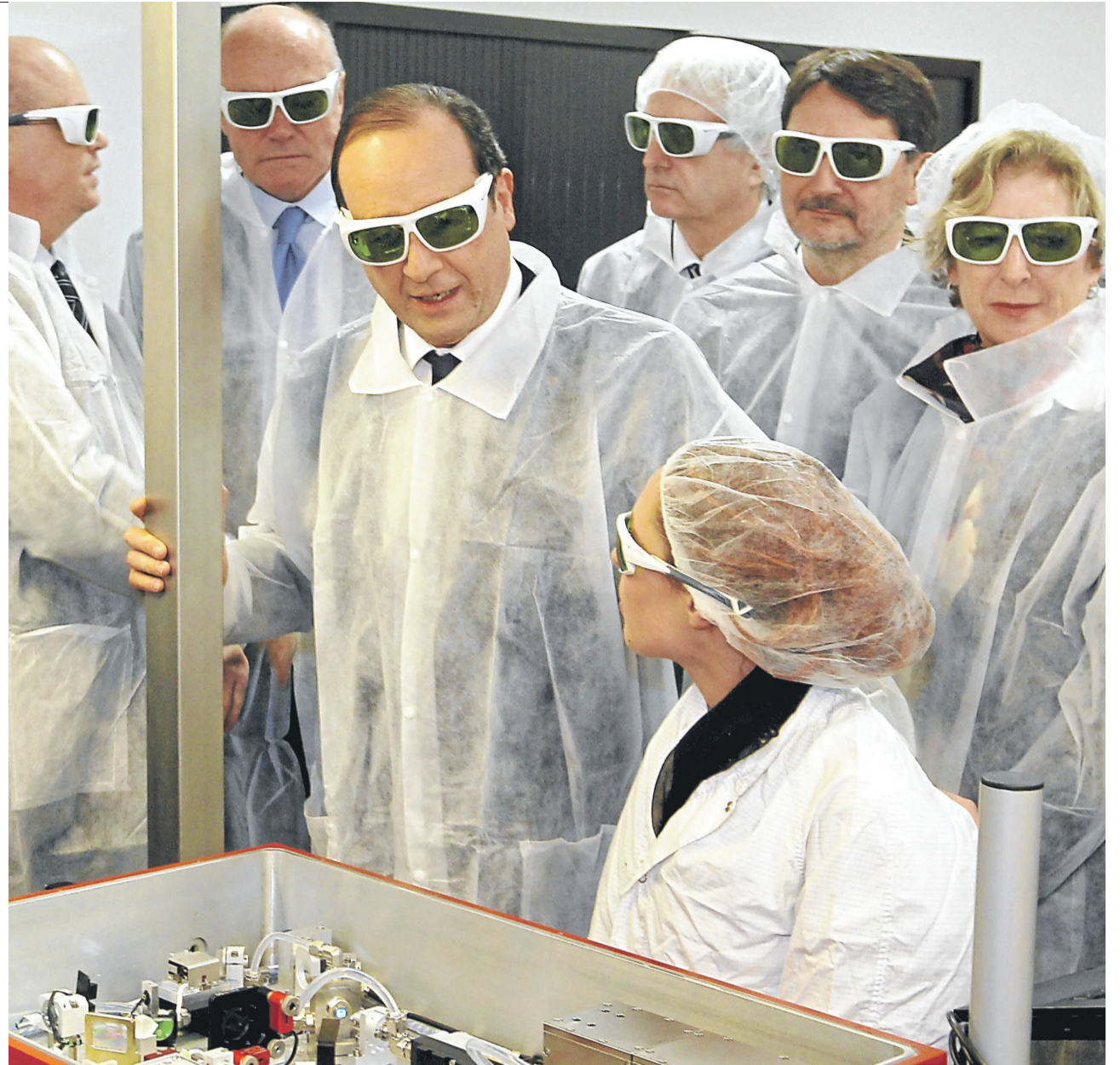
des soutiens publics reçus ». « 1 euro de CIR supplémentaire génère 1 euro de R&D supplémentaire », résume Patrick Lefas, qui a présidé ses travaux et proposé, au total, un coup de rabot d'environ 10 % du coût du mécanisme. Plus optimiste, l'Observatoire du CIR expliquait la semaine passée que, « pour la première fois en 2011, l'effort annuel de R&D des entreprises a été supérieur à l'augmentation du CIR. C'est le premier constat d'un effet vertueux du crédit d'impôt. L'investissement de l'Etat commence à être rentabilisé. »

#### Une souplesse très appréciée

Vu de l'intérieur des start-up, des PME et même des entreprises de taille intermédiaire, l'horizon du CIR est, sans surprise, franchement plus emballant. « C'est le socle de la R&D et de l'innovation technologique en France », répète-t-on à l'envi. « C'est grâce à lui que le nombre des chercheurs du privé a dépassé celui du public dans les années 2000 », rappelle-t-on au Medef. Le dispositif est largement plébiscité... même si l'ombre grandissante de sa contrepartie – le contrôle – est de plus en plus mal vécue.

Il n'empêche. S'il ne fallait retenir qu'une vertu à ce mécanisme, ce serait sa souplesse, disent en chœur les entrepreneurs. Elle explique une bonne partie de son succès. Contrairement aux autres types d'aides (prêts bpfiance-Oséo, subventions... soumis à des protocoles préalables ciblés, stricts et souvent compliqués), le CIR, simplement déclaratif, est fluide et neutre puisque y sont éligibles toutes entreprises, tous projets, tous types d'activité, avec une grande liberté dans la façon de les réaliser. Il est de surcroît versé en « cash », chaque année et sans plafond. Pour de nombreuses PME, le CIR représente une part appréciable de leurs ressources financières et une manne pour leur trésorerie. « Pour une start-up, le CIR, c'est son résultat », explique Franck Debauge.

Il minore surtout le coût de la recherche et améliore sa rentabilité. « La R&D représente 50 % de nos dépenses. On ne pourrait pas travailler sans le CIR, car on serait incapable de tenir face à la compétition internationale et il nous faudrait renoncer à certains programmes », explique André Choulika, PDG de Collectis, spécialiste de l'ingénierie des génomes et président de France Biotech. L'effet est clair sur la localisation de la recherche en France. « Si l'on n'avait pas de CIR, on ferait moins de recherche... ou ailleurs, alors que nous concentrons l'essentiel de notre R&D en France », estime Olivier Schiller, président de Septodont, une ETI leader mondial de l'anesthésie dentaire. Une enquête de Sogedev publiée ce mois-ci affirme ainsi que, sans CIR, les projets des PME innovantes seraient réduits de 50 %, voire 70 %, et une étude de l'ANRT (Association nationale de la recherche et de la technologie) expliquait en septembre que, sur une base 100 sans CIR (soit le coût le plus



François Hollande, accompagné de la ministre de la Recherche, Geneviève Fioraso, en visite, en janvier, chez Amplitude Systèmes, une PME de Pessac, en Gironde, spécialisée dans les systèmes laser. Régis Duvignau / Pool / RÉA

#### Le dispositif du CIR

- Remboursement de 30 % des dépenses de R&D pour une première tranche de 100 millions d'euros et 5 % au-delà.
- Le crédit d'impôt vient en déduction de l'IR ou de l'IS dû par l'entreprise au titre de l'année où les dépenses ont été engagées.
- Si l'entreprise n'est pas imposable, le crédit d'impôt est remboursé au terme de la troisième année.
- Les jeunes entreprises innovantes (JEI) ou les entreprises nouvelles ont droit à un remboursement immédiat.
- Les autres ont la possibilité de mobiliser leur créance sur l'Etat auprès de bpfiance ou d'une banque, contre frais financiers.



#### Les points à retenir

- Le CIR contribue à faire de la France la championne du monde des aides publiques à la recherche.
- Le succès du mécanisme a fait exploser son coût : environ 6 milliards d'euros en 2014.
- Les députés PS cherchent à limiter le dérapage, mais François Hollande veut sanctuariser le dispositif.
- L'effet du CIR sur l'attractivité de la France est sensible.
- La multiplication des contrôles fiscaux complique son utilisation, notamment pour les PME et TPE.

élevé d'Europe), le coût moyen d'un chercheur en France est ramené à 71 grâce au CIR, un niveau bien plus compétitif qu'en Allemagne ou en Grande-Bretagne. Un avantage tout aussi valable pour les grands groupes : « Treize groupes industriels parmi les plus importants réalisent en moyenne 5 % de leur chiffre d'affaires en France, mais y maintiennent 50 % de leur R&D », rappelle Gabrielle Gauthey, vice-présidente d'Alcatel-Lucent et présidente de la commission recherche et innovation du Medef.

Plus largement, le CIR semble bien être un outil dont les PME ne peuvent pas se passer pour leur développement. Il est là quand l'entreprise connaît – comme à bicyclette – le « déséquilibre positif » de ses débuts, témoigne le directeur général d'une jeune entreprise innovante (JEI). « La difficulté des start-up pour démarrer et devenir une PME, c'est de trouver 20 à 25 millions d'euros. Le CIR fait partie de ces outils », estime Jean-Claude Lumaret, directeur général de Carbios, une petite entreprise innovante de la chimie verte. « Il est aussi fait pour que les PME deviennent des ETI », insiste Laure Duquesne, expert en CIR chez Innovestis. La Cour des comptes en est d'accord : l'efficacité du dispositif est la plus forte « pour les premiers millions d'euros », donc pour les PME.

#### Financement des emplois

Comment est utilisé ce crédit ? Souvent pour recruter des chercheurs, et précisément ces « jeunes docteurs » dont le coût est déclaré à 200 %. Car les entreprises voient tout simplement dans le CIR un financement direct de l'emploi. « Les dépenses de personnel et les dépenses de fonctionnement associées représentent 75 % des dépenses éligibles au CIR », rappelle Franck Debauge.

Le pur intérêt financier n'est pas tout. Le crédit d'impôt recherche joue aussi qualitativement sur le dynamisme des entreprises, souligne-t-on. Il les pousse d'abord à prendre davantage de risques, alors qu'elles ont tendance à sous-investir en raison des risques financiers, expliquent les experts. Il suscite ensuite des ouvertures vers l'extérieur, travailler avec la recherche publique (comme avec le CNRS ou le CEA) permettant de déclarer 200 % de sa dépense. Même effet en direction des sous-traitants, puisque collaborer avec des entreprises agréées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est également éligible au CIR. « On a ainsi développé un écosystème de PME », explique Gabrielle Gauthey. Souvent accusés d'optimiser le mécanisme, les grands groupes industriels trouvent d'ailleurs dans de toutes petites entreprises leurs meilleurs avocats : « Il ne faut pas bannir les grands groupes, car, sans eux, nous aurions du mal à entrer dans de grands programmes, dans des chaînes de l'innovation, dans des filières. Ils nous permettent en fait de "dé-risquer" une partie de notre recherche », résume Jean-Claude Lumaret.

A l'arrivée, toutefois, plébiscite n'exclut pas critique... Car le CIR a sa face sombre : les contrôles fiscaux. Ils se sont multipliés ces trois dernières années avec la montée en puissance du mécanisme. Avec redressement à la clef. Simplement déclaratif, le CIR contraint les entreprises à une sévère discipline volontaire : elles doivent tout au long de l'année consigner la réalité des dépenses effectuées dans le cadre de leur activité de recherche (mains courantes des projets traités dans la journée, relevés d'heures de travail des chercheurs...), afin d'en produire la preuve en cas de contrôle. Un travail de Romain pour les petites entreprises, qui n'ont pas toujours les moyens de s'offrir les services des nombreux cabinets de conseil spécialisés qui ont fleuri autour du CIR...

« Si l'on n'avait pas de CIR, on ferait moins de recherche... ou ailleurs, alors que nous concentrons l'essentiel de notre R&D en France. »

OLIVIER SCHILLER  
Président de Septodont,  
leader mondial de l'anesthésie dentaire

Ce pensum se double d'un étonnant écueil : il est aujourd'hui difficile de définir précisément ce que sont des activités de R&D – seules éligibles au CIR. Les normes existent pourtant : le « manuel de Frescati » de l'OCDE, qui date de 1963, fait référence. Mais, dans la pratique, la porosité entre ce qui relève de la recherche pure et de l'innovation (dont la dimension peut être plus commerciale) est devenue grande et la définition de l'innovation en tant que « rupture technologique » plus floue. Ce qui laisse l'entreprise de bonne foi face à la subjectivité et à l'interprétation de contrôleurs pas toujours au fait de ces subtilités scientifiques, regrettent les contrôlés. C'est pour cette raison que se multiplient les rescrits (questions écrites à l'administration) et que les grands groupes, par précaution, ne déclarent qu'environ la moitié de leurs dépenses de R&D au titre du CIR, souligne-t-on. Les conséquences peuvent être dramatiques. A la suite d'un tel contrôle, Maÿlis Dupont, jeune présidente de la start-up CommonPlay, spécialisée dans le développement d'applications vidéo pour le Web, est plongée dans une situation de trésorerie mettant en péril la survie de son entreprise. « La moindre zone d'ombre dans des définitions peut devenir une catastrophe pour une petite entreprise, explique-t-elle. C'est absurde, mais il faudrait provisionner par prudence notre crédit d'impôt ! » Un comble pour un dispositif censé offrir une marge financière à ceux qui se lancent. ■